

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 522**8 juillet 1999****SOMMAIRE**

Advanced Technics Properties S.A., Luxbg .. page	25026	Italianstyle S.A., Esch-sur-Alzette	25044
A Fashion Projects Group Holding S.A., Luxembg	25028	Jacquard Holding S.A., Luxembourg	25017
A. G. Buildings S.A., Luxembourg	25031	Jamba S.A., Luxembourg	25056
Akines Holding S.A., Luxembourg	25031	Jason S.A., Luxembourg	25021
A. Menarini Participations Internationales S.A., Luxembourg	25029, 25030	Jazz, S.à r.l., Senningerberg	25040
Andaluz Finance S.A., Luxembourg	25031	Leroy-Merlin & Cie Valaction S.C.A., Luxbg	25045, 25047
Anerov Holding S.A., Luxembourg	25031	Loutiag S.A., Luxembourg	25047
Argentinian Investment Company, Luxembourg ..	25032	Luxconsult S.A., Luxembourg	25042
Brazilian Investment Company, Luxembourg	25032	Luxenergie S.A., Strassen	25048, 25050
Buzon S.A., Luxembourg	25032	Lux. Valentino S.A., Luxembourg	25048
Caisse de Pension des Employés de la Banque Générale du Luxembourg	25023	MLIP Management, Sicav, Luxembourg ...	25050, 25052
Capisco S.A., Luxembourg	25032	Sea Line Investments S.A., Luxembourg	25010
Cave Royale S.A., Luxembourg	25031	Shorender S.A., Luxembourg	25012
C'est tout com' ... S.A., Luxembourg	25033	Sinbad S.A., Luxembourg	25013, 25014
(La) Charrue d'Or, S.à r.l., Peppange	25040	Skipyard S.A., Luxembourg	25043, 25044
Chinesco Finance S.A., Luxembourg	25033	Snow Invest S.A., Luxembourg	25013
Chronos S.A., Luxembourg	25033	SOBRIM, Société de Brevets Industriels et Métallurgiques S.A., Luxembourg	25012
Colbert Life Luxembourg S.A., Luxembg ..	25035, 25036	Société Luxembourgeoise de Placements S.A., Luxembourg	25013
Colombian Investment Company, Luxembourg ...	25036	Sofape International Company S.A., Luxembourg	25015
Compagnie de Pythagore S.A., Luxembourg	25034	Soficar S.A., Luxembourg	25014
Compagnie de Soutiens Financiers (COSOFIN) S.A., Luxembourg	25034	Sofichar S.A., Luxembourg	25015
Compagnie Européenne Informatique S.A., Luxbg	25052	Sorbing S.A., Luxembourg	25015
C.P.C. Finanz S.A., Luxembourg	25036	Stadtteilzentrum Kirchberg S.A., Luxembg	25010, 25012
C.P.O. International S.A., Luxembourg	25036	Steel Holding S.A., Luxembourg	25016
Creative, S.à r.l., Luxembourg	25035	Ste M. Beauchant S.C.l., Luxembourg-Kirchberg ..	25017
Decobelux S.A., Luxembourg	25037	St. Georges Investment S.A., Luxembourg	25016
Discount Bank S.A., Luxembourg	25037	Stinvest S.A., Luxembourg	25016
Drum S.A., Luxembourg	25037	Sumatra Holding S.A., Luxembourg	25018, 25019
DSL Bank Luxembourg S.A., Senningerberg/Luxbg	25037	Sureau S.A., Luxembourg	25020
Ecology Development Finance Company S.A., Luxembourg	25038	Synercom Company S.A., Luxembourg	25020
Elitek S.A., Luxembourg	25038	System Solutions Luxembourg S.A., Strassen	25017, 25018
European Shipping Lines S.A., Luxembourg	25030	Templeton Global Strategic Services S.A., Luxembourg	25020, 25021
Federal Trade Holding S.A., Luxembourg	25038	Teresa S.A., Luxembourg	25021
Fen-Portfolio S.A., Luxembourg	25039	Terracota International Trade & Finance S.A., Luxbg	25022
Fiar S.A., Mersch	25033, 25034	Thiser Holding S.A., Luxembourg	25019
Fimagen Luxembourg S.A., Senningerberg	25040	Tram S.A., Luxembourg	25022
Financial Systems Consulting, S.à r.l., Bourglinster	25028	Turisanda International S.A., Luxembourg	25022
Fin-Controle S.A., Luxembourg	25040	Vagor S.A., Luxembourg	25024
Goldbell A.G., Luxembourg	25037	Valinco S.A., Luxembourg	25024
Holding N. Arend & C. Fischbach S.A., Mersch	25038, 25039	Vdfinco S.A., Luxembourg	25025
Hydra Investissements S.A., Senningerberg	25040	Velbert S.A., Luxembourg	25025
Ilco, S.à r.l., Bertrange	25041, 25042	Vialca S.A., Luxembourg	25026
Immo Debt S.A., Luxembourg	25039	Vial Partners S.A., Luxembourg	25026
Intégrale Luxembourg S.A., Hesperange	25043	Walto Holding S.A.	25027
International Compound S.A., Luxembourg	25044	Wam S.A., Luxembourg	25025
Investissements Multisectoriels Européens S.A., Luxembourg	25056	Wave Investments S.A., Luxembourg	25027
Isny S.A., Luxembourg	25044	Widford S.A., Luxembourg	25024
		Zyro S.A., Luxembourg	25027

SEA LINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 41.001.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 522, fol. 97, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(21751/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

SEA LINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 41.001.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 522, fol. 97, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(21752/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

SEA LINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 41.001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 1999

* Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.

* L'Assemblée décide de renouveler pour six ans les mandats d'administrateur de Monsieur Alex Schmitt, Madame Corinne Philippe et Madame Chantal Keereman et le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy. Ces mandats se termineront en 2005.

* L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 1999.

*Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 522, fol. 97, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21753/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1999.

STADTTEILZENTRUM KIRCHBERG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbruck.
H. R. Luxemburg B 46.727.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den zweiundzwanzigsten April.

Vor Uns Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft STADTTEILZENTRUM KIRCHBERG S.A. (im folgenden «die Gesellschaft»), Aktiengesellschaft («société anonyme») Luxemburger Rechts, mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 9, rue Kalchesbruck, zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde im Wege einer Aufspaltung durch Urkunde des Notars Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg, am 25. Januar 1994 gegründet. Die vorgenannte Urkunde wurde im Mémorial, dem Amtsblatt für das Grossherzogtum Luxemburg, «Recueil Spécial des Sociétés et Associations», C-Nummer 206 vom 26. Mai 1994, veröffentlicht.

Die Versammlung beginnt um zehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn René Diederich, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende benennt als Schriftführer Herrn Jean-Paul Spang, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestimmt als Stimmzähler Frau Elisabeth Kampa, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg.

Sämtliche vorgenannte Personen sind anwesend und haben diese Urkunde mit unterzeichnet.

Der Vorsitzende erklärt und bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

I. - Dass die Tagesordnung dieser Versammlung wie folgt lautet:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von seinem derzeitigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-) um drei Millionen siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 3.750.000,-) auf fünf Millionen Luxemburger Franken (LUF 5.000.000,-) durch Ausgabe von dreitausendsiebenhundertfünfzig (3.750) neuen Aktien mit einem Nennwert von tausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-), welche mit den gleichen Rechten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien und welche am Gewinn teilnehmen mit Wirkung vom 1. Januar 1999.

2. Beschluss über die Zeichnung und die Einzahlung dieser neuen Aktien.

3. Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung, um denselben mit der vorgenommenen Kapitalerhöhung in Einklang zu bringen.

4. Verschiedenes.

II. - Dass die bei dieser Versammlung anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl der sich im Besitz eines jeden dieser Aktionäre befindenden Aktien auf einer Anwesenheitsliste vermerkt sind, welche durch die anwesenden Aktionäre und durch die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre unterzeichnet ist, und dass sich die Mitglieder der Versammlung ausdrücklich auf diese Anwesenheitsliste beziehen, welche von den Mitgliedern des Versammlungsausschusses aufgestellt wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten, welche mit der ne varietur Unterschrift der Mitglieder des Versammlungsausschusses und des amtierenden Notars versehen wurden, werden dieser Urkunde beigelegt und gemeinsam mit dieser Urkunde einregistriert.

III. - Dass es sich aus dieser Anwesenheitsliste ergibt, dass die Gesamtheit der Aktien, die das Gesellschaftskapital darstellen, in dieser Versammlung anwesend oder vertreten sind, so daß die ansonsten notwendige Einberufung, auf welche die anwesenden und vertretenen Aktionäre ausdrücklich verzichten, sich erübrigt und diese Versammlung in gültiger Form über sämtliche auf der Tagesordnung sich befindenden Punkte abstimmen kann.

Nachdem diese Tatsachen der Versammlung unterbreitet und von der Versammlung als richtig anerkannt wurden, hat die Versammlung, nach erfolgter Diskussion, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um drei Millionen siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 3.750.000,-) zu erhöhen, um es von seinem augenblicklichen Stand von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-) auf fünf Millionen Luxemburger Franken (LUF 5.000.000,-) aufzustocken, durch Ausgabe von dreitausendsiebenhundertfünfzig (3.750) neuen Aktien mit einem Nennwert von je tausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-), welche mit den gleichen Rechten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien und welche am Gewinn der Gesellschaft teilnehmen mit Wirkung vom 1. Januar 1999.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die neuen Aktien an die derzeitigen Aktionäre gemäß deren jetzigen Beteiligung auszugeben.

Sodann ist dieser Urkunde beigegeben Herr René Diederich, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der HT-LUX S.A. und von Herrn Heinz-Gerd Schumacher, aufgrund von zwei privatschriftlichen Vollmachten, jeweils ausgestellt zu Köln, am 21. April 1999, die dieser Urkunde beigegeben bleiben, welcher erklärt die neuen Aktien namens und im Auftrage seiner Vollmachtgeber wie folgt zu zeichnen:

1. HT-LUX S.A.	3.747 Aktien
2. Herr Heinz-Gerd Schumacher	<u>3 Aktien</u>
	3.750 Aktien

Die so gezeichneten neuen Aktien wurden sogleich voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab sofort ein zusätzlicher Betrag in Höhe von 3.750.000,- Luxemburger Franken zur Verfügung steht, wie dies dem Notar, was letzterer ausdrücklich anerkennt, nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Um die Satzung mit der soeben vorgenommenen Kapitalerhöhung im Einklang zu bringen, beschliesst die Gesellschafterversammlung, Artikel 5, Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

«Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt fünf Millionen Luxemburger Franken (LUF 5.000.000,-) eingeteilt in fünftausend Aktien (5.000) mit einem Nominalwert von je tausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-), welche voll eingezahlt sind.»

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und keine weiteren Wortmeldungen vorliegen, hebt der Vorsitzende die Versammlung um zehn Uhr fünfundvierzig auf.

Worüber Urkunde, erstellt in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Versammlung und an die Ausschlussmitglieder, haben die Ausschlussmitglieder gemeinsam mit Uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Diederich, J.-P. Spang, E. Kampa, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1999, vol. 116S, fol. 46, case 5. – Reçu 37.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

A. Schwachtgen.

(21768/230/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

STADTTEILZENTRUM KIRCHBERG S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbruck.
R. C. Luxembourg B 46.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

A. Schwachtgen.

(21769/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

SHORENDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 47.064.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 23 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans
- Eric Vanderkerken
- Michèle Musty.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21754/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

SOBRIM, SOCIETE DE BREVETS INDUSTRIELS ET METALLURGIQUES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 5.086.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour SOBRIM, SOCIETE DE BREVETS INDUSTRIELS
ET METALLURGIQUES, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(21760/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

SOBRIM, SOCIETE DE BREVETS INDUSTRIELS ET METALLURGIQUES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 5.086.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour SOBRIM, SOCIETE DE BREVETS INDUSTRIELS
ET METALLURGIQUES, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(21761/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

SNOW INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 23 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans
- Eric Vanderkerken
- C.-E. Cottier Johansson.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21759/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1999.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 36.977.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 23 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans
- Eric Vanderkerken
- Michèle Musty.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21763/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

SINBAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 53.961.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 522, fol. 97, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(21755/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

25014

SINBAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 53.961.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 522, fol. 97, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(21756/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

SINBAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 53.961.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 1999

* Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997.

* L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Pier Luigi Tomassi en tant qu'administrateur. Son mandat se terminera en 2003.

* L'Assemblée renouvelle pour six ans avec effet rétroactif en 1997 les mandats d'administrateurs de Messieurs Johan Dejans et Eric Vanderkerken et le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG. Leur mandat se terminera en 2003.

* L'Assemblée accepte la démission de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG de ses fonctions de commissaire aux comptes. Elle nomme en remplacement Monsieur Lex Benoy, demeurant à Luxembourg. Son mandat se terminera en 2003.

* L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 522, fol. 97, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21757/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1999.

SOFICAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 44.944.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 23 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans
- Eric Vanderkerken
- C.-E. Cottier Johansson.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21765/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

SOFAPE INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.897.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 523, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le Domiciliataire

(21764/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

SOFICHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 38.111.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 23 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans
- Eric Vanderkerken
- C.-E. Cottier Johansson.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21766/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

SORBING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 55.213.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 23 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans
- Eric Vanderkerken
- Michèle Musty.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21767/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

ST. GEORGES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 42.230.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 1999

– L'Assemblée accepte la démission de Monsieur J.-P. Reiland, de Monsieur F. Stamet et de la société FINIM LIMITED de leurs fonctions d'administrateur. Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat à ce jour.

– L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à L-Strassen, Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à L-Bertrange, et Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

– L'Assemblée accepte la démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat à ce jour. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

– L'Assemblée décide de transférer le siège social du 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, au 3, rue Jean-Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21770/5995/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1999.

STEEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.436.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

Signature.

(21772/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

STINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 45.962.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 23 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans
- Eric Vanderkerken
- Michèle Musty.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21774/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

STE M. BEAUCHANT, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich, agissant en sa qualité de gérant de la société civile immobilière STE M. BEAUCHANT, avec siège social à Luxembourg-Kirchberg.

Ce dernier a prié le notaire instrumentaire d'acter qu'en vertu de deux cessions de parts sous seing privé datées du 9 décembre 1998, enregistrées à Luxembourg, le 8 février 1999, vol. 519, fol. 61, case 4, et signifiées à la société STE M. BEAUCHANT par exploit de l'huissier Roland Funk en date du 24 mars et que le comparant, ès qualités déclare accepter au nom de la société, il y a lieu de modifier le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts qui sera remplacé par le texte suivant:

Les parts sociales sont réparties comme suit:

«1) Monsieur Ronald Paul Edmond De Hasse, demeurant à B-2610 Antwerpen, Rucaplein, 169, cinquante parts d'intérêts	50
2) Madame Danielle Jean Geneviève Krols, épouse De Hasse, demeurant à B-2610 Antwerpen, Rucaplein, 169, cinquante parts d'intérêts	50
Total: cent parts d'intérêts	100»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 2CS, fol. 66, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

A. Schwachtgen.

(21771/230/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

JACQUARD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.445.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(21866/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

SYSTEM SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.202.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SYSTEM SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L8010 Strassen, 204, route d'Arlon, R.C. Luxembourg section B numéro 54202, constituée suivant acte reçu le 23 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 276 du 6 juin 1996 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 1.500 (mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Modification de l'exercice social et fixation de la prochaine clôture au 30 avril 1999.

2. - Modification des articles 8 et 9 des statuts en conséquence.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide avec effet immédiat de modifier l'exercice social de la société et d'en fixer la clôture au 30 avril. A titre transitoire, l'exercice ayant commencé le premier janvier 1999 se terminera le 30 avril 1999.

La date de l'assemblée générale annuelle est fixée au troisième vendredi du mois de septembre à 11.00 heures.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 8 et 9 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril de l'année suivante.»

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de septembre à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 2CS, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

J. Elvinger.

(21780/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

SYSTEM SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.202.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999. (21781/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

SUMATRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 52.290.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUMATRA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 52.290, constituée suivant acte reçu en date du 19 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 595 du 23 novembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, Juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations éventuelles émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Nomination statutaires.

2. - Transfert du siège social de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge, des administrateurs suivants, avec effet au 12 mars 1999:

- FELTON HOLDINGS GROUP L.L.C., société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 25, Greystone Manor, Lewes, Delaware 19958, County of Sussex, Etats-Unis d'Amérique;
- CYPRESS GROUP HOLDINGS L.L.C., société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 25, Greystone Manor, Lewes, Delaware 19958, County of Sussex, Etats-Unis d'Amérique;
- THE BETHEL GROUP PARTNERS L.L.C., société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 25, Greystone Manor, Lewes, Delaware 19958, County of Sussex, Etats-Unis d'Amérique.

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge, de l'administrateur-délégué, avec effet au 12 mars 1999: Monsieur Dirk De Smalen, administrateur de sociétés, demeurant à Rotterdam (Pays-Bas).

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge, du commissaire, avec effet au 12 mars 1999: BROOKFIELD GROUP L.L.C., société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 25, Greystone Manor, Lewes, Delaware 19958, County of Sussex, Etats-Unis d'Amérique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer, à partir du 12 mars 1999, comme nouveaux administrateurs:

1) HAMILTON ENTERPRISES LTD, ayant son siège social à Margate Kent CT9 1BN (U.K.), Crown Chambers, room 25.

2) EDMONTON DEVELOPMENTS LTD, ayant son siège social à Margate Kent CT9 1BN (U.K.), Crown Chambers, room 25.

3) FLINT BUSINESS, ayant son siège social à Margate Kent CT9 1BN (U.K.), Crown Chambers, room 25.

L'assemblée décide de nommer, à partir du 12 mars 1999, comme nouvel administrateur-délégué:

HAMILTON ENTERPRISES LTD, prénommée, laquelle, par l'intermédiaire de son directeur, Monsieur Tjeerd Rosbach, demeurant à L-8009 Strassen, 45, Route d'Arlon, peut valablement engager la société par sa seule signature.

L'assemblée décide de nommer, à partir du 12 mars 1999, comme nouveau commissaire:

GISBORNE VENTURES LTD, ayant son siège social à Margate Kent CT9 1BN (U.K.), Crown Chambers, room 25.

Tous leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2001.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri à L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 2CS, fol. 67, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

J. Elvinger.

(21775/211/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

SUMATRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Dupong.

R. C. Luxembourg B 52.290.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999. (21776/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

THISER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 63.854.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 522, fol. 100, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 1999

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

– AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

Signature.

(21797/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

25020

SUREAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 49.114.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 23 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans
- Eric Vanderkerken
- Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21778/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

SYNERCOM COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 60.805.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 23 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans
- Eric Vanderkerken
- Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21779/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

TEMPLETON GLOBAL STRATEGIC SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.979.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 523, fol. 12, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEMPLETON GLOBAL STRATEGIC SERVICES S.A.

(21792/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

TEMPLETON GLOBAL STRATEGIC SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.979.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a été tenu à Luxembourg le 23 avril 1999, que:

1) Les mandats d'administrateurs de MM. Charles E. Johnson, Douglas W. Adams, Dickson B. Anderson, Martin L. Flanagan et Gregory E. McGowan ont été renouvelés pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2000 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

2) La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a été nommée réviseur pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2000 ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

TEMPLETON GLOBAL STRATEGIC SERVICES S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 523, fol. 12, case 9. –
(21793/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

JASON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 49.813.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 23 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans;
- Eric Vanderkerken;
- Michèle Musty.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(21671/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

TERESA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.614.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1999, vol. 522, fol. 42, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

(21794/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Signature.

TERRACOTA INTERNATIONAL TRADE & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 32.526.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 23 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans
- Eric Vanderkerken
- Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21795/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1999.

TRAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 23 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans
- Eric Vanderkerken
- Michèle Musty.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21798/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

TURISANDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.902.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour *TURISANDA INTERNATIONALE*, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(21799/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

CAISSE DE PENSION DES EMPLOYES DE LA BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG.

BILANS AUX 31 DECEMBRE 1998 ET 1997

	Notes	1998 LUF	1997 LUF
<i>Actif</i>			
<i>Placements</i>	3		
Placements dans des entreprises liées		69.809.268	69.809.268
Autres placements financiers:			
Actions et parts dans des fonds communs de placement		99.282.154	95.111.583
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		545.386.340	585.354.088
Dépôts auprès des établissements de crédit		122.290.877	66.207.524
		<u>766.959.371</u>	<u>746.673.195</u>
		836.768.639	816.482.463
<i>Autres éléments d'actif</i>			
Avoirs en banque		5.701.565	5.029.891
<i>Comptes de régularisation</i>			
Intérêts et loyers acquis non échus		17.234.284	19.330.717
		<u>859.704.488</u>	<u>840.843.071</u>
<i>Passif</i>			
<i>Capitaux propres</i>			
Résultats reportés	4	151.721.753	125.534.321
Résultat de l'année		(18.901.248)	26.187.432
		<u>132.820.505</u>	<u>151.721.753</u>
<i>Provisions techniques</i>			
Provision d'assurance-vie	5	722.992.284	684.309.379
<i>Provisions pour autres risques et charges</i>			
Provisions pour impôts		2.725.299	2.725.299
Autres provisions		500.000	1.213.040
		<u>3.225.299</u>	<u>3.938.339</u>
<i>Comptes de régularisation</i>		666.400	873.600
		<u>859.704.488</u>	<u>840.843.071</u>

COMPTES DE PROFITS ET PERTES POUR LES ANNES SE TERMINANT
AUX 31 DECEMBRE 1998 ET 1997

	Notes	1998 LUF	1997 LUF
<i>Compte technique de l'assurance-vie</i>			
Produits des placements:			
Produits des autres placements	6	50.203.880	50.963.787
Reprises de corrections de valeur sur placements		2.095.773	3.175.842
Profits provenant de la réalisation des placements		87.500	20.000
Autres produits techniques		683.182	562.267
		<u>53.070.335</u>	<u>54.721.896</u>
Charges des sinistres			
Montants payés	7	(29.943.170)	(29.191.365)
Variation des autres provisions techniques:			
Provision d'assurance-vie		(38.682.905)	7.706.077
Frais d'exploitation nets:			
Frais d'administration		(1.046.218)	(1.292.899)
Charges des placements:			
Pertes provenant de la réalisation des placements		(235.000)	(2.398.654)
Moins-values non réalisées sur placements		(2.777.330)	(3.186.319)
		<u>(72.684.623)</u>	<u>(28.363.160)</u>
<i>Résultat du compte technique de l'assurance-vie</i>		<u>(19.614.288)</u>	<u>26.358.736</u>
<i>Compte non technique</i>			
Autres produits	8	713.040	—
Autres charges	8	—	(171.304)
<i>Résultat du compte non-technique</i>		713.040	(171.304)
Résultat de l'année		<u>(18.901.248)</u>	<u>26.187.432</u>

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 523, fol. 13, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

BUDGET POUR L'EXERCICE 1999

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Charges des sinistres	31.000.000	Produits des placements	50.000.000
Pertes provenant de la réalisation des placements	1.800.000	Autres produits	1.000.000
Frais généraux et administratifs	200.000		
Résultats	<u>18.000.000</u>		
	<u>51.000.000</u>		<u>51.000.000</u>

Luxembourg, le 8 avril 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 523, fol. 13, case 10. – Reçu 500 francs.

Signatures.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21811/029/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

VAGOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 11.148.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 523, fol. 11, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour la société
Signature

(21800/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

VALINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 6.531.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 23 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans
- Eric Vanderkerken
- Michèle Musty.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21801/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

WIDFORD, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.268.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

Signature.

(21809/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

VDFINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 49.783.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 1999

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Dirk Van Reeth, de Mesdames Francine Herkes et Marie-José Reyter de leurs fonctions d'administrateur. Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat à ce jour.
- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à L-Strassen, Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à L-Bertrange, et Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.
- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Christian Agata de ses fonctions de commissaire aux comptes. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat à ce jour. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.
- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 14, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg au 3, rue Jean-Piret à L-2350 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1999, vol. 522, fol. 97, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21802/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1999.

VELBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 61.334.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 avril 1999

- Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.
- En date du 23 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.
- Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.
- Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:
- Johan Dejans
 - Eric Vanderkerken
 - Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.
- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.
Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21803/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1999.

WAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 24.259.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 523, fol. 11, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour la société
Signature

(21807/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

VIALCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 51.561.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 23 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans
- Eric Vanderkerken
- Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21804/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1999.

VIAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 39.146.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 23 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans
- Eric Vanderkerken
- Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21805/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1999.

ADVANCED TECHNICS PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.384.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

ADVANCED TECHNICS PROPERTIES S.A.
A. Renard F. Mesenburg
Administrateur Administrateur

(21818/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

WALTO HOLDING, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 38.223.

Avec effet au 28 avril 1999, la société CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg S.A., 27, avenue Monterey, Luxembourg, dénonce le domicile établi en ses locaux de la société WALTO HOLDING, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à Vlessart, Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm et Monsieur Christian Agata, employé privé, demeurant à Wecker, donnent leur démission respectivement de leurs fonctions d'administrateur et de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 28 avril 1999.

Pour WALTO HOLDING

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 523, fol. 13, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21806/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 1999.

WAVE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 36.215.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 1999

* Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.

* L'Assemblée décide de renouveler pour six ans les mandats d'administrateur de Monsieur Alex Schmitt, Madame Corinne Philippe et Madame Chantal Keereman et le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy. Ces mandats se termineront en 2005.

* L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 1999.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21808/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1999.

ZYRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 51.091.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 avril 1999

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans
- Eric Vanderkerken
- Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1999.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21810/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1999.

A FASHION PROJECTS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.342.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

A FASHION PROJECTS GROUP HOLDING S.A.

P. Mestdagh J.-P. Reiland
Administrateur Administrateur

(21815/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

FINANCIAL SYSTEMS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6163 Bourglinster, 32, rue d'Altinster.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Alain Federmeyer, consultant, demeurant à L-6163 Bourglinster, 32, rue d'Altinster.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de FINANCIAL SYSTEMS CONSULTING, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Bourglinster.

Il pourra à tout moment être transféré dans un autre endroit du Grand-Duché par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet le conseil en matière d'organisation et de gestion dans les domaines de l'informatique et du marketing ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant faciliter son extension et son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associée unique.

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord unanime des associés.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Art. 13.

A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5 %) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existent seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à trente mille francs (30.000,-).

Résolutions

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale:

1) se désigne comme gérant unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances.

2) déclare que l'adresse du siège de la société est à L-6163 Bourglinster, 32, rue d'Altlinster.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Enregistré à Mersch, le 27 avril 1999, vol. 409, fol. 33, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mai 1999.

U. Tholl.

(21812/232/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.956.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.956,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société par décision circulaire en date du 30 mars 1999.

Un extrait de la décision circulaire du conseil d'administration, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Roger Wurth, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 1971, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 47 du 8 avril 1972. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, par acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 septembre 1998.

2) Le capital souscrit de la société est fixé quatre vingt seize millions cinq cent mille Unités de Comptes Européennes (XEU 96.500.000,-) représenté par quatre vingt seize mille cinq cents (96.500) actions d'une valeur nominale de mille Unités de Comptes Européennes (XEU 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

3) Conformément à l'article trois des statuts, le capital autorisé est fixé à cent vingt millions d'Unités de Comptes Européennes (XEU 120.000.000,-).

Le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription.

4) Dans sa décision du 30 mars 1999, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social jusqu'à cent six millions cinq cent mille Unités de Comptes Européennes (XEU 106.500.000,-) par l'émission de dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille Unités de Comptes Européennes (XEU 1.000,-).

Conformément à l'article 3 des statuts, le Conseil d'Administration a supprimé le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

Les dix mille (10.000) actions nouvelles ont été souscrites par A. MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE S.r.l., une société de droit italien, ayant son siège social à Florence (Italie), 3 Via Sette Santi pour un montant total de dix millions d'Unités de Comptes Européennes (XEU 10.000.000,-).

Toutes ces actions ont été libérées par deux apports en numéraire faits à la Société par le souscripteur en date des 1^{er} décembre 1998 et 25 mars 1999.

Ces apports sont certifiés par Monsieur Christian Billon, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Les conclusions de ce certificat sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond aux montants transférés par l'actionnaire A. MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE S.r.l. pour l'augmentation de capital de A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., et qui correspond au moins à l'émission de 10.000 actions d'une valeur nominale de XEU 1.000 (mille) chacune.»

Ce certificat restera annexé aux présentes.

Le document justificatif de la souscription a été présenté au notaire soussigné, qui le constate expressément. Il restera également annexé aux présentes.

5) Dans sa décision du 20 avril 1999, dont une copie restera annexée aux présentes, le Conseil d'Administration a décidé de convertir le capital social en euros.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée et de sa conversion en euros, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent six millions cinq cent mille euros (106.500.000,- EUR), représenté par cent six mille cinq cents (106.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé de la société est fixé à cent vingt millions d'euros (120.000.000,- EUR)

Le conseil d'administration est autorisé à réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches, et suivant les termes et conditions que le conseil d'administration fixera, par la création, l'émission et souscription des actions nouvelles correspondantes, en limitant et/ou supprimant le cas échéant le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital, le conseil d'administration ou la personne mandatée par lui, fera constater authentiquement l'augmentation de capital ainsi réalisée et la modification statutaire en découlant».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de quatre millions deux cent cinquante mille francs (4.250.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wagner-Chartier et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 116S, fol. 32, case 5. – Reçu 4.033.990 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

F. Baden.

(21816/200/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

F. Baden.

(21817/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

EUROPEAN SHIPPING LINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 30.508.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 3 mai 1999 que:

L'assemblée décide à l'unanimité de donner procuration à Singh Paramjit, administrateur-délégué de la société EUROPEAN SHIPPING LINES S.A., pour toutes opérations concernant le compte de la banque BIL AGENCE CENTRE de Luxembourg, compte N° 4-139/2442/579.

Luxembourg, le 3 mai 1999.

Pour réquisition-inscription

Pour la société

S. Paramjit A. Jelda H. Jelda

Les Mandataires

Enregistré à Capellen, le 10 mai 1999, vol. 134, fol. 60, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21847/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

A. G. BUILDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.590.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

A. G. BUILDINGS S.A.

J.-R. Bartolini

J.-E. Lebas

Administrateur

Administrateur

(21819/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

AKINES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.265.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

AKINES HOLDING S.A.

J.-E. Lebas

H. Hansen

Administrateur

Administrateur

(21820/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

ANDALUZ FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.475.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

ANDALUZ FINANCE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(21821/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

ANEROV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.677.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

ANEROV HOLDING S.A.

G. Lammar

A. Renard

Administrateur

Administrateur

(21822/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

CAVE ROYALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CAVE ROYALE S.A. qui s'est tenue en date du 27 avril 1999 à Luxembourg que:

Madame Nadia Thom, demeurant à L-3825 Schifflange, 4, Cité Schefflengerbiert, est nommée administrateur de la société CAVE ROYALE S.A. jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 3 mai 1999.

Pour extrait conforme

R. Guelff

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(21827/309/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

ARGENTINIAN INVESTMENT COMPANY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.162.

Faisant suite à l'assemblée générale du 22 avril 1999, sont nommés administrateurs:

The Hon. James Ogilvy
André Elvinger
Karen Clarke
Roberto Seiler
Juan Carlos Iarezza.

Est nommée commissaire aux comptes:
PricewaterhouseCoopers.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21823/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

BRAZILIAN INVESTMENT COMPANY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.810.

Faisant suite à l'assemblée générale du 22 avril 1999, sont nommés administrateurs:

The Hon. James Ogilvy
Mailson Ferreira da Nobrega
André Elvinger
Karen Clarke
Roberto Seiler.

Est nommée commissaire aux comptes:
PricewaterhouseCoopers.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21824/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

BUZON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 26.187.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

BUZON S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(21825/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

CAPISCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.827.

Les bilans aux 30 septembre 1996 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

CAPISCO S.A.

J.-R. Bartolini	F. Mesenburg
Administrateur	Administrateur

(21826/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

C'EST TOUT COM' . . . S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 3, rue Marie-Adélaïde.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 21 avril 1999 que:
L'assemblée a élu en remplacement de Rémy Venturini, Fara Chorfi et Marie-Paule Marth, administrateurs démissionnaires:

Claude Meiers, Administrateur de sociétés, demeurant à Schouweiler,
Abdel Ennahou, Administrateur de sociétés, demeurant à Charleroi jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Elle a élu au poste d'administrateur-délégué pouvant engager la société par sa signature individuelle Monsieur Laurent Meiers jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Elle a élu au poste de commissaire aux comptes en remplacement de IGC, commissaire aux comptes démissionnaire: Josée Meiers, demeurant à Schouweiler jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1999, vol. 522, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(21828/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

CHINESCO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 43.769.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

CHINESCO FINANCE S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(21829/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

CHRONOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 25.531.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

CHRONOS S.A.
A. Renard C. Schlessler
Administrateur Administrateur

(21830/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

FIAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept avril.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIAR S.A., ayant son siège social à L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 1996, publié au Mémorial C page 16880 de 1996 et modifiée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, préqualifié, en date du 25 juillet 1996, publié au Mémorial C page 25791 de 1996.

L'Assemblée est ouverte à dix heures dix minutes sous la présidence de Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sylvie Hansen, employée privée, demeurant à Doncols.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Mersch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- modification du deuxième alinéa de l'article 5 des statuts,

- ajoute d'une disposition supplémentaire à la fin de l'article 5 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents ou leurs représentants, ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Qu'il appert de ladite liste de présences que sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, toutes les actions sont présents ou dûment représentés et que par conséquent la présente Assemblée est régulièrement constituée et sans que les publications n'aient été requises elle peut valablement délibérer.

Ensuite l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante: «Les actions sont nominatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à la fin de l'article 5 le texte suivant:

«Lorsqu'une ou plusieurs actions doivent faire l'objet d'une évaluation pour quelque cause que ce soit, comme dans l'éventualité d'une cession ou d'un partage, etc..., cette évaluation qui lie tant les parties que la société et les tiers est faite de la manière suivante:

L'année à mettre en compte est l'exercice précédent immédiatement l'événement qui donne lieu à évaluation.

La valeur d'une action est déterminée par la division de l'actif net de la société par le nombre des actions.

L'actif net de la société est défini comme la somme du capital social, des réserves et du bénéfice du dernier exercice.»

Frais

Le montant des frais qui incombent à la société en vertu des présentes est évalué sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Fischbach, S. Hansen, N. Arend, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 9 avril 1999, vol. 409, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mai 1999.

U. Tholl.

(21850/232/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

FIAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

Statuts coordonnés suivant acte du 7 avril 1999, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

(21851/232/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 60.215.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(21836/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

COMPAGNIE DE SOUTIENS FINANCIERS (COSOFIN), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.618.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

COMPAGNIE DE SOUTIENS FINANCIERS
(COSOFIN)

J.-R. Bartolini

J.-E. Lebas

Administrateur

Administrateur

(21837/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

CREATIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2353 Luxembourg, 21, rue des Prunelles.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

(21840/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

COLBERT LIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.361.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 18, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

(21831/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

COLBERT LIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 59.361.

1. Conseil d'Administration

à biffer:

l'ancien Conseil d'Administration dans son intégralité.

à inscrire:

Drs. A. H. A. Hoevenaars, general manager, résidant à 7311 NB Apeldoorn, Pays-Bas, 651 Prins Alexanderlaan.

M. W. H. B. M. Rooswinkel, managing director, résidant à 3700 AW Zeist, Pays-Bas, 2 Handelsweg.

Monsieur J. R. Neve, Concern-Actuarial AVCB, demeurant à 7300 HC Apeldoorn, Pays-Bas.

Monsieur M. E. Ribbers, demeurant à 6026 SG Maarheeze, Pays-Bas.

Monsieur Paul Mousel, avocat, demeurant à Luxembourg.

2. Délégué à la gestion journalière (General Manager)

à biffer:

Monsieur W. H. B. M. Rooswinkel en tant qu'administrateur-délégué.

à inscrire:

Monsieur Michel Moors, demeurant à Luxembourg, en qualité de délégué à la gestion journalière (General Manager).

3. Siège social

à biffer: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

à remplacer par: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21832/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

COLBERT LIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 59.361.

*Excerpt of the resolutions taken by the circular resolution
of the Board of Directors on April 12, 1999*

Mr Michel Moors as been appointed as General Manager of the Company in charge of the day-to-day management with effect as of 1st April 1999, in replacement of Mr W. H. B. M. Rooswinkel has been ratified. The term of office of Mr Michel Moors shall end at the annual general meeting called to approve the accounts of the business year ended on December 31, 2002.

On behalf of the Board of Directors

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21833/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

DISCOUNT BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.471.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 523, fol. 13, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

Signatures.

(21842/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

DECOBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.089.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

DECOBELUX S.A.

P. Mestdagh J.-P. Reiland
Administrateur *Administrateur*

(21841/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

DRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.281.

Le bilan clos au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

Signatures.

(21843/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

DSL BANK LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg/Luxembourg, Airport Center, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 29.076.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 15, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

DSL BANK LUXEMBOURG
Société Anonyme

H. Brandt J.-M. Schaaf
Administrateur- *Directeur-*
Délégué *Adjoint*

(21844/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

GOLDBELL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 62.874.

Die Gründungsurkunde wurde am 5. Mai 1998 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 308, veröffentlicht

Seit der ausserordentlichen Hauptversammlung vom 17. März 1999 ist der Verwaltungsrat der Gesellschaft folgendermassen zusammengesetzt:

- Herr Aloyse Wagner, Elektrikmeister, wohnhaft in Luxemburg;
- Frau Linda Rudewig, Philologin, wohnhaft in Rippig;
- Herr Jean-Marc Ueberecken, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

GOLDBELL
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1999, vol. 522, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21854/255/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

ECOLOGY DEVELOPMENT FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 13.970.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

ECOLOGY DEVELOPMENT
FINANCE COMPANY S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(21845/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

ELITEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.916.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

ELITEK S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(21846/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

FEDERAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.562.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 7, case 121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

Pour la société
FEDERAL TRADE HOLDING S.A.
Signature

(21848/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

HOLDING N. AREND & C. FISCHBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept avril.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLDING N. AREND & C. FISCHBACH S.A., ayant son siège social à L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 30 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 87 du 10 février 1998.

L'Assemblée est ouverte à dix heures cinq minutes sous la présidence de Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sylvie Hansen, employée privée, demeurant à Doncols.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Mersch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- modification du deuxième alinéa de l'article 5 des statuts,

- ajoute d'une disposition supplémentaire à la fin de l'article 5 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents ou leurs représentants, ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Qu'il appert de ladite liste de présences que sur les quinze mille (15.000) actions représentant l'intégralité du capital social, toutes les actions sont présents ou dûment représentés et que par conséquent la présente Assemblée est régulièrement constituée et sans que les publications n'aient été requises elle peut valablement délibérer.

Ensuite l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Les actions sont nominatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à la fin de l'article 5 le texte suivant:

«Lorsqu'une ou plusieurs actions doivent faire l'objet d'une évaluation pour quelque cause que ce soit, comme dans l'éventualité d'une cession ou d'un partage, etc..., cette évaluation qui lie tant les parties que la société et les tiers est faite de la manière suivante:

L'année à mettre en compte est l'exercice précédent immédiatement l'événement qui donne lieu à évaluation.

La valeur d'une action est déterminée par la division de l'actif net de la société par le nombre des actions.

L'actif net de la société est défini comme la somme du capital social, des réserves et du bénéfice du dernier exercice.»

Frais

Le montant des frais qui incombent à la société en vertu des présentes est évalué sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Fischbach, S. Hansen, N. Arend, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 9 avril 1999, vol. 409, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mai 1999.

U. Tholl.

(21855/232/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

HOLDING N. AREND & C. FISCHBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

Statuts coordonnés suivant du 7 avril 1999, reçu par Me Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

(21856/232/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

FEN-PORTFOLIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.937.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

FEN-PORTFOLIO S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(21849/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

IMMO DEBT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 44.938.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 mars 1999

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Roger Caurla, maître en droit, Mondercange, Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, Luxembourg et Jean-Paul Defay, directeur financier, Soleuvre sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée statutaire de 2005.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Serge Thill, n'est pas reconduit. La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée de 2005 en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 31 mars 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour IMMO DEBT S.A.

COMPANIES & TRUST PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 20, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21860/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

FIMAGEN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 63.707.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 1999.

S. Edgar P. Rivière
Administrateur Président

(21852/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

HYDRA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 50.635.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 1999.

(21857/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.230.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 1999.

FIN-CONTROLE S.A.
F. Stamet C. Schlessler
Administrateur Administrateur

(21853/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

JAZZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 54.401.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 5 mai 1999
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société*

Monsieur le Président propose d'approuver les comptes annuels clos au 31 mars 1999 et pour la période du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999 qui présentent un résultat bénéficiaire de LUF 4.254.397,- et d'affecter 5% ce de résultat bénéficiaire à la réserve légale; les 95% restant, au report à nouveau.

Tous les actionnaires présents ou représentés décident d'approuver les comptes annuels clos au 31 mars 1999 et pour la période du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 1999 qui présentent un résultat bénéficiaire de LUF 4.254.397,- et d'affecter 5% de ce résultat bénéficiaire à la réserve légale; les 95% restant, au report à nouveau.

Pour publication
Pour extrait conforme et sincère
Pour JAZZ, S.à r.l.
P. Sganzerla
Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 18, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21868/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

LA CHARRUE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de la Montagne.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Peppange, le 7 mai 1999.

(21874/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

ILCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 62.233.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un avril.
Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. - La société à responsabilité limitée ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l., ayant son siège social à L8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer, ici représentée par Monsieur Paul Marx, juriste, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1^{er} avril 1999;
2. - Monsieur Pascal Kintziger, technicien en bâtiment, demeurant à B-6780 Messancy, 88, rue de la Lorraine, ici représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1^{er} avril 1999;
3. - Monsieur Eric Saccucci, technicien en bâtiment, demeurant à F-57130 Ars-sur-Moselle, 7bis, rue Jean Moulin, ici représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1^{er} avril 1999;
4. - Monsieur Learducci Rugo, entrepreneur, demeurant à L-8249 Mamer, 73, rue de Mameranus, ici représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1^{er} avril 1999;
5. - Monsieur Vincenzo Cleva, entrepreneur, demeurant à L-8230 Mamer, 20, rue Gaaschtbiereg, ici représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1^{er} avril 1999;
6. - Messieurs Learducci Rugo et Vincenzo Cleva, préqualifiés, agissant cette fois-ci en leur qualité de gérants de la société ILCO, S.à r.l., ici représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1^{er} avril 1999.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le comparant, agissant ès-dites qualités, et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. - Les comparants sub 1.- à 5.- sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ILCO, S.à r.l., avec siège social à Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 18 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 1^{er} avril 1998, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 2 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 99 du 18 février 1999, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 62.233.

II. - Le capital social est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Ces parts appartenaient aux associés, comme suit:

1. - La société à responsabilité limitée ILCO IMMOBILIERE S.à r.l., préqualifiée, dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit parts sociales	17.598
2. - Monsieur Pascal Kintziger, préqualifié, mille deux cents parts sociales	1.200
3. - Monsieur Eric Saccucci, préqualifié, mille deux cents parts sociales	1.200
4. - Monsieur Learducci Rugo, préqualifié, une part sociale	1
5. - Monsieur Vincenzo Cleva, préqualifié, une part sociale	1
Total: vingt mille parts sociales	20.000

III. - Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé daté du 1^{er} avril 1999, la société à responsabilité limitée ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l. a cédé cinq cents (500) des parts sociales qu'elle détient dans la société dont s'agit à Monsieur Pascal Kintziger, préqualifié.

Un exemplaire de la susdite cession de parts restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui, après avoir été signé ne varietur par le comparant, agissant ès-dites qualités, et le notaire instrumentant.

IV. - Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé daté du même jour, la société à responsabilité limitée ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l., a cédé cinq cents (500) des parts sociales qu'elle détient dans la société dont s'agit à Monsieur Eric Saccucci, préqualifié.

Un exemplaire de cette seconde cession de parts restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui, après avoir été signé ne varietur par le comparant, agissant ès-dites qualités, et le notaire instrumentant.

V. - Aux termes d'une décision des associés sous seing privé datée du 1^{er} avril 1999, les associés ont tous approuvé les susdites cessions de parts sociales.

Un exemplaire de la susdite décision restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui, après avoir été signé ne varietur par le comparant, agissant ès-dites qualités, et le notaire instrumentant.

Messieurs Learducci Rugo et Vincenzo Cleva, préqualifiés, représentés comme dit ci-avant, agissant en leur qualité de gérants de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment significées.

VI. - Ensuite les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Afin de mettre les statuts en concordance avec les cessions de parts qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Ces parts sont réparties, comme suit:

1. - La société à responsabilité limitée ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l., ayant son siège social à L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer, seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit parts sociales	16.598
2. - Monsieur Pascal Kintziger, technicien en bâtiment, demeurant à B6780 Messancy, 88, rue de la Lorraine, mille sept cents parts sociales	1.700
3. - Monsieur Eric Saccucci, technicien en bâtiment, demeurant à F57130 Ars-sur-Moselle, 7bis, rue Jean Moulin, mille sept cents parts sociales	1.700
4. - Monsieur Learducci Rugo, entrepreneur, demeurant à L-8249 Mamer, 73, rue de Mameranus, une part sociale	1
5. - Monsieur Vincenzo Cleva, entrepreneur, demeurant à L-8230 Mamer, 20, rue Gaaschtbiereg, une part sociale	1
Total: vingt mille parts sociales	20.000

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts.»

VII. - Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 35.000,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VIII. - Les associés élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, agissant ès-dites qualités, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: P. Marx, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1999, vol. 116S, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 mai 1999.

T. Metzler.

(21858/222/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

ILCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 62.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 mai 1999.

T. Metzler.

(21859/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

LUXCONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 15.625.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 mai 1999.

Transfert du siège social

Le conseil d'administration a pris à l'unanimité la décision suivante:

Le siège social de la société, actuellement à L-2213 Luxembourg, 4, rue de Nassau est transféré à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

Pour extrait conforme

LUXCONSULT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21882/514/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

INTEGRALE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 201, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 62.098.

Le bilan du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Girette
Directeur Général

(21861/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

**SKIPYARD, Société Anonyme,
(anc. KALIBES, Société Anonyme).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.057.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KALIBES, avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 16 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 493 du 3 juillet 1998,

immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 64.057. Bureau

La séance est ouverte à 13.15 sous la présidence de Monsieur Eric Leclerc, diplômé EPHEC, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Xavier Buriez, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Composition de l'assemblée:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. - Changement de la dénomination de la société de KALIBES en SKIPYARD;
2. - Modification de l'article 1 des statuts de la société;
3. - Divers.

II. - Il existe actuellement cinq mille (5.000) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée:

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de KALIBES, en SKIPYARD.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 1^{er}.- des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SKIPYARD.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 45.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: E. Leclerc, X. Buriez, H. Grisius, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 1999, vol. 116S, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 mai 1999.

T. Metzler.

(21869/222/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

**SKIPYARD, Société Anonyme,
(anc. KALIBES, Société Anonyme).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 mai 1999.

T. Metzler.

(21870/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

INTERNATIONAL COMPOUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.495.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

INTERNATIONAL COMPOUND S.A.

G. Lammar

H. Hansen

Administrateur

Administrateur

(21862/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

ISNY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.285.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

ISNY S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(21864/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

ITALIANSTYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 111-113, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 55.519.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1999, vol. 313, fol. 7, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

(21865/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

LEROY-MERLIN & CIE VALACTION, Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.283.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions LEROY-MERLIN & CIE VALACTION, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 64.283, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mai 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 530 du 21 juillet 1998.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Christian Bang-Rouhet, directeur, demeurant à Madrid,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves Devroye, directeur juridique, demeurant à Madrid.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

a) au Mémorial, Recueil Spécial C,
numéro 189 du 19 mars 1999
numéro 215 du 29 mars 1999

b) au Letzeburger Journal:
du 19 mars 1999 du
27/28 mars 1999

II. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la première phrase du deuxième alinéa de l'article 16 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le Conseil de Surveillance sera élu par l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires parmi les actionnaires pour une période de deux exercices; les mandats venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes du deuxième exercice.»

2. Réduction du capital à concurrence de un million quatre cent trente-cinq mille sept cent dix-sept virgule cinq francs luxembourgeois (1.435.717,5 LUF) pour le ramener de cent vingt-trois millions de francs luxembourgeois (123.000.000,- LUF) à cent vingt et un millions cinq cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-deux virgule cinq francs luxembourgeois (121.564.282,5 LUF) par le transfert de un million quatre cent trente-cinq mille sept cent dix-sept virgule cinq francs luxembourgeois (1.435.717,5 LUF) à un fonds de réserve spécial.

3. Réduction de la valeur nominale des actions de deux cents francs luxembourgeois (200,- LUF) à cent quatre-vingt-dix-sept virgule six mille six cent cinquante-cinq francs luxembourgeois (197,6655 LUF).

4. Adoption de l'Euro comme monnaie d'expression du capital.

5. Conversion du capital de cent vingt et un millions cinq cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-deux virgule cinq francs luxembourgeois (121.564.282,5 LUF) en trois millions treize mille cinq cents euros (3.013.500,- EUR).

6. Conversion de la valeur nominale des actions de cent quatre-vingt-dix-sept virgule six mille six cent cinquante-cinq francs luxembourgeois (197,6655 LUF) en quatre euros quatre-vingt-dix cents (4,9 EUR).

7. Réduction du capital autorisé à concurrence de dix millions cinq cent cinq mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (10.505.250,- LUF) pour le ramener de neuf cent millions de francs luxembourgeois (900.000.000,- LUF) à huit cent quatre-vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (889.494.750,- LUF).

8. Réduction de la valeur nominale des actions de deux cents francs luxembourgeois (200,- LUF) à cent quatre-vingt-dix-sept virgule six mille six cent cinquante-cinq francs luxembourgeois (197,6655 LUF).

9. Adoption de l'Euro comme monnaie d'expression du capital autorisé.

10. Conversion du capital autorisé de huit cent quatre-vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (889.494.750,- LUF) en vingt-deux millions cinquante mille euros (22.050.000,- EUR).

11. Conversion de la valeur des actions de cent quatre-vingt-dix-sept virgule six mille six cent cinquante-cinq francs luxembourgeois (197,6655 LUF) en quatre euros quatre-vingt-dix cents (4,9 EUR).

12. Renouvellement de l'autorisation du Gérant de réaliser l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans expirant en 2004 avec la faculté de limiter ou de supprimer le droit de souscription préférentiel.

13. Modification subséquente de l'article 7 des statuts.

14. Conversion en EUR des montants indiqués dans les statuts et notamment dans l'article 27.

15. Autres modifications statutaires nécessaires ou utiles.

16. Divers.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Qu'il appert de la liste de présence que sur les six cent quinze mille (615.000) actions représentant l'intégralité du capital social, cinq cent six mille sept cent vingt-six (506.726) actions ordinaires et une (1) action de commandité sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V. - Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article 16 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le Conseil de Surveillance sera élu par l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires parmi les actionnaires pour une période de deux exercices; les mandats venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes du deuxième exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de un million quatre cent trente-cinq mille sept cent dix-sept virgule cinq francs luxembourgeois (1.435.717,5 LUF) pour le ramener de cent vingt-trois millions de francs luxembourgeois (123.000.000,- LUF) à cent vingt et un millions cinq cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-deux virgule cinq francs luxembourgeois (121.564.282,5 LUF) par le transfert de un million quatre cent trente-cinq mille sept cent dix-sept virgule cinq francs luxembourgeois (1.435.717,5 LUF) à un fonds de réserve spécial et par réduction de la valeur nominale des actions de deux cents francs luxembourgeois (200,- LUF) à cent quatre-vingt-dix-sept virgule six mille six cent cinquante-cinq francs luxembourgeois (197,6655 LUF).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'Euro comme monnaie d'expression du capital.

Le capital social est ainsi fixé à trois millions treize mille cinq cents euros (3.013.500,- EUR) représenté par six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (614.999) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de 4,9 EUR chacune et par une (1) Action de Commandité non rachetable (ci-après l'«Action de Commandité») avec une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (4,9 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital autorisé à concurrence de dix millions cinq cent cinq mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (10.505.250,- LUF) pour le ramener de neuf cent millions de francs luxembourgeois (900.000.000,- LUF) à huit cent quatre-vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (889.494.750,- LUF).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'Euro comme monnaie d'expression du capital autorisé et de convertir ainsi le capital autorisé de huit cent quatre-vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (889.494.750,- LUF) en vingt-deux millions cinquante mille euros (22.050.000,- EUR).

Sixième résolution

Après avoir entendu le rapport du gérant prévu à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de renouveler l'autorisation du Gérant de réaliser l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans expirant en 2004 avec la faculté de limiter ou de supprimer le droit de souscription préférentiel.

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 7 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«Art. 7. Capital social - Emission d'Actions Ordinaires

La Société a un capital souscrit de trois millions treize mille cinq cents euros (3.013.500,- EUR) représenté par six cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (614.999) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de 4,9 EUR chacune et par une (1) Action de Commandité non rachetable (ci-après l'«Action de Commandité») avec une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (4,9 EUR).

Le capital social pourra être porté à vingt-deux millions cinquante mille euros (22.050.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (4,9 EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Gérant est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital, par la conversion d'emprunts obligataires, cas dans lequel la partie du capital autorisé correspondant au montant brut de l'emprunt convertible est réservé à la conversion de l'émission, ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel de tout ou partie des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles que le Gérant sera amené à émettre dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de 5 ans expirant le 7 avril 2004 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici-là, n'auront pas été émises par le Gérant.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Gérant ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de convertir en Euros les montants indiqués dans les statuts et notamment dans l'article 27 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 27. Définitions

Dans ces Statuts (sauf incompatibilité avec le sujet ou le contexte) les expressions ci-après auront la signification suivante:

«Salariés»: toutes les personnes ayant un contrat de travail avec l'une des sociétés du Groupe LEROY-MERLIN tel que défini ci-dessous; ce contrat doit toujours être en vigueur à la date possible de souscription ou d'acquisition de titres de la Société LEROY-MERLIN; la notion de salarié s'arrête avec la cessation du contrat de travail;

«Actions de Commandité»: la ou les Actions non rachetables d'une valeur nominale de 4,9 EUR détenues par le Gérant;

«Actions Ordinaires»: les Actions Ordinaires rachetables d'une valeur nominale de 4,9 EUR dans la Société;

«Actions»: les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité;

«Actionnaire»: le détenteur d'Actions; «Actionnaire» les désigne individuellement;

«Groupe LEROY-MERLIN»: la société Etablissements LEROY-MERLIN, ayant son siège social à Lezennes, rue Chanzy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Lille sous le numéro B-358 200 913, ainsi que ses filiales directes ou indirectes, possédées à plus de 10 %, qui exploitent en France ou à l'étranger des hypermarchés à enseigne LEROY-MERLIN.»

Les résolutions prises ci-avant par l'assemblée générale des actionnaires sont approuvées par le gérant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bang-Rouhet, P. Marx, V. Devroye et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 116S, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

F. Baden.

(21879/200/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

LEROY-MERLIN & CIE VALACTION, Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.283.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

F. Baden.

(21880/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

LOUTIAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 66.953.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 7 décembre 1998 que:

Maître Philippe Penning, avocat, demeurant à Luxembourg, est coopté administrateur en remplacement de Monsieur Alexandre Giuntini, administrateur-délégué, démissionnaire.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 15, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21881/294/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

LUX. VALENTINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.764.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 523, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 1999.

LUX. VALENTINO S.A.

Signature
AdministrateurSignature
Administrateur

(21886/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

LUX. VALENTINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.764.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 27 avril 1999

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée décide de réélire les administrateurs et le commissaire aux comptes pour une période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 1999 comme suit:

Conseil d'Administration:

Monsieur Jacques Loesch, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Monsieur Paolo Vigitello, manager, demeurant à Torino (Italie), administrateur;
Monsieur Carlo Vergani, manager, demeurant à Monza (Italie), administrateur;
Monsieur Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg.

Pour extrait conforme
LUX. VALENTINO S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 523, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21887/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

LUXENERGIE, Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 34.538.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXENERGIE, ayant son siège social à Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.538, constituée suivant acte notarié en date du 19 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 38 du 1^{er} février 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 108 du 2 mars 1996.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Romain Becker, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jürgen Steinhauser, directeur, demeurant à Strassen.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs Messieurs Nestor Didelot, administrateur CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., demeurant à Keispeit et Germain Schuller, ingénieur diplômé, demeurant à Steinsel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires en date du 29 mars 1999.

II. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion du capital en euros au cours de 1 EUR = 40,3399 LUF
2. Augmentation du capital social jusqu'à 5.000.000,- euros par incorporation à due concurrence du report à nouveau.
3. Fixation de la valeur nominale des actions à 250 euros.
4. Augmentation du capital social à concurrence de 2.500.000,- euros par incorporation au capital à due concurrence de la réserve d'investissement et par la création de 10.000 actions nouvelles à attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la Société.

5. Augmentation du capital à concurrence de 2.500.000,- euros pour le porter à 10.000.000,- euros par la création de 10.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 250 euros chacune.

Souscription et libération en espèces des actions nouvelles.

6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées et paraphées par les comparants.

IV. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, celle-ci est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social en euros au cours de 1 EUR = 40,3399 LUF.

Le capital est ainsi converti en quatre millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-dix euros cinquante cents (4.957.870,50 EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-deux mille cent vingt-neuf euros cinquante cents (42.129,50 EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-dix euros cinquante cents (4.957.870,50 EUR) à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), sans apports nouveaux et sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital d'une somme de quarante-deux mille cent vingt-neuf euros cinquante cents (42.129,50 EUR) prélevée sur le poste report à nouveau de la société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'un tel report à nouveau par les comptes sociaux de la Société au 31 décembre 1998, qui resteront annexés aux présentes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à deux cent cinquante euros (250,- EUR).

Le capital souscrit est ainsi fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) à sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- EUR), sans apports nouveaux, par incorporation au capital d'une somme de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) prélevée sur le poste «réserve d'investissement» de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'une telle réserve d'investissement par les comptes sociaux de la Société.

En représentation de l'augmentation du capital, l'assemblée décide de créer dix mille (10.000) actions nouvelles de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, entièrement libérées, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du 1.1.1999.

Les nouvelles actions sont attribuées entièrement libérées aux propriétaires des anciennes actions dans la proportion de leur participation actuelle dans la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- EUR) à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) par la création et l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société anonyme CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Strassen, la société anonyme OMNITEC PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg et la société anonyme PAUL WURTH S.A., ayant son siège social à Luxembourg à la souscription des dix mille (10.000) actions nouvelles, tous les actionnaires renonçant pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les dix mille (10.000) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- six mille cent quinze (6.115) actions par la société CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Nestor Didelot, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 19 avril 1999.
- trois mille quatre cent soixante-dix-huit (3.478) actions par la société OMNITEC PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Ady Kieffer, ingénieur diplômé, demeurant à Kockelscheuer, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 20 avril 1999.
- quatre cent sept (407) actions par la société PAUL WURTH S.A., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Germain Schuller, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 16 avril 1999.

Les dix mille (10.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément. Elles participent aux bénéfices à partir du 1.1.1999.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante: Article 5. (premier alinéa):

Le capital social est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes augmentations de capital, approximativement à la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signe: R. Becker, J. Steinhäuser, N. Didelot, G. Schuller, A. Kieffer et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 116S, fol. 32, case 3. – Reçu 1.008.498 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1999.

F. Baden.

(21884/200/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

LUXENERGIE, Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 34.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

F. Baden.

(21885/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

MLIP MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.468.

Minutes of the Extraordinary general meeting of shareholders held in Luxembourg on February 24, 1999 at 11.30 a.m.

The meeting is called to order at the registered office of the Company in Luxembourg by James R Kent, Chairman who appoints Audrey Johans as Secretary.

The meeting appoints Maurice Hickey as Scrutineer.

The Chairman then stated:

I The agenda of the meeting is the following:

Conversion of the corporate capital of the Company into Euro and amendment of Article 5 and 20 of the Articles of Incorporation respectively.

II By application of the December 10, 1998 law relating to the conversion of the corporate capital into Euro and simplified procedures thereunder for the amendment of Articles of Incorporation, the decision on the agenda of the Extraordinary General Meeting will require no quorum and will be taken at the simple majority of the shares present or represented and voting.

III It appears from the attendance-list signed by the proxies of the shareholders represented and by the Chairman, Secretary and Scrutineer, which shall remain attached to the original of the minutes, that 1,588,185 shares representing 100 % of the issued share capital of the Company are represented and agree to vote on the agenda, so that the meeting is regularly constituted and may validly decide on all items of the agenda.

The present Extraordinary General Meeting has been duly convened by notices sent to registered shareholders by mail.

The statements made by the Chairman are approved by the meeting.

After full discussion, the general meeting of shareholders then each time unanimously:

Resolved to amend the Articles of Incorporation of the Company (the «Articles») pursuant to the introduction of the Euro on January 1, 1999 and to amend Articles 5 and 20 as follows:

Art. 5. - to replace the second sentence of paragraph three by the following text:

«For the purpose of determining the capital of the Corporation, the net assets attributable to each Portfolio shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro, and the capital shall be the total of the net assets of all Portfolio.»

- to replace the fourth paragraph by the following text:

«The minimum share capital of the Corporation shall be the equivalent in Euro of fifty million Luxembourg francs (50,000,000 Flux).»

Art. 20. - to amend the fifth paragraph as follows:

«If for a period of more than 30 consecutive days the value at their respective Net Asset Value of all outstanding Shares shall be less than EUR 10,225,000.- or the value of the outstanding Shares of a particular class shall be less than EUR 2,555,000.— or, in the case of Shares denominated in a currency other than Euro, the equivalent in Euro, or in case the Board deems it appropriate, the Corporation may, upon prior written notice to all holders of Shares, or to the holders of the relevant class of Shares, as may be the case, redeem on the Valuation Date specified in the notice all (but not part) of the Shares (or of the Shares of the relevant class as the case may be), not previously redeemed or converted, at the Net Asset Value per Share applicable on such Valuation Date.»

Resolved to approve co-ordinated Articles of Incorporation incorporating the above changes and to have these deposited at the Register of Commerce.

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned, these minutes signed by the members of the bureau.

	Signature Chairman	Signature Secretary	Signature Scrutineer
<i>Attendance list of the Extraordinary General Meeting Held on February 24, 1999</i>			
Shareholders' Names	Number of Shares	Signatures Proxy Signature	
MERRIL LYNCH PIERCE FENNER & SMITH, acting as nominee	1,588,185	Signature	
Total shares	1,588,185		
	J.-R. Kent Chairman	A. Johanns Secretary	M. Hickey Scrutineer

*Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 24 février 1999
à 11.30 heures*

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte au siège social de la Société à Luxembourg par James R. Kent, Président qui désigne comme Secrétaire Audrey Johanns.

L'assemblée élit comme Scrutateur Maurice Hickey.

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Conversion du capital social de la Société en Euro et modification des Articles 5 et 20 des Statuts de la Société.

II. En application de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en Euro et des procédures simplifiées décrites dans cette loi pour les modifications des Statuts, la décision portée à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire ne nécessite aucun quorum et est prise à la majorité simple des actions présentes et représentées votant.

III. Il résulte de la liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur, qui restera jointe à l'original de ce procès-verbal, que 1.588.185 actions représentant 100 % du capital émis de la Société sont représentées et votent sur l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour. L'Assemblée Générale Extraordinaire est ainsi régulièrement convoquée par convocation envoyée aux actionnaires nominatifs par courrier.

Les déclarations faites par le Président sont approuvées par l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Décide de modifier les Statuts de la Société (les «Statuts») suite à l'introduction de l'Euro le 1^{er} janvier 1999 et de modifier les Articles 5 et 20 comme suit:

Art. 5. - remplacer la deuxième phrase du troisième paragraphe par le texte suivant:

«Pour les besoins de la détermination du capital de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque portefeuille seront, s'ils ne sont pas libellés en Euro, convertis en Euro, et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les portefeuilles.»

- remplacer le quatrième paragraphe par le texte suivant:

«Le capital émis minimum de la Société sera l'équivalent en Euro de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- Flux).»

Art. 20. - modification du paragraphe 5 comme suit:

«Si pour une période de plus de 30 jours consécutifs la valeur à leur Valeur Nette respective de toutes les Actions émises est de moins de Euro 10.225.000,- ou la valeur des Actions émises d'une classe déterminée est de moins de Euro 2.555.000,- ou, dans le cas des Actions libellées dans une monnaie autre que l'Euro, l'équivalent en Euro, ou dans le cas où le Conseil l'estime approprié, la Société peut, après notification écrite à tous les détenteurs d'Actions, ou aux détenteurs d'Actions de la classe considérée, selon les cas, racheter au Jour d'Evaluation spécifié dans la notification tout (mais pas une partie) des Actions (ou le cas échéant des Actions de la classe considérée), non précédemment rachetées ou converties, à la Valeur Nette d'inventaire par Action applicable ce Jour d'Evaluation.»

Décide d'approuver les Statuts coordonnés incorporant les modifications ci-dessus et leur dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée et ce procès-verbal est signé par les membres du bureau.

Président Secrétaire Scrutateur

Liste de présence à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 février 1999

Nom des Actionnaires	Nombre d'Actions	Signatures Actionnaires/mandataires	
MERRILL LYNCH PIERCE FENNER & SMITH,	1.588.185		
agissant en qualité de représentant			
Total des actions	1.588.185		
	James R. Kent <i>Président</i>	A. Johanns <i>Secrétaire</i>	M. Hickey <i>Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21891/267/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

MLIP MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 523, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21892/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

COMPAGNIE EUROPEENNE INFORMATIQUE, Société Anonyme.

Registered office: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine on the fourth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1) HIGHLAND SECURITIES LTD, company under Bahamas law, having its registered seat at Cumberland House, Cumberland Street, P.O. Box 529, Nassau, Bahamas, Numéro IBC 65980.

2) COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL, company under Luxembourg law, having its registered office at L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

Both of them being here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the proxy holder and the notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

Title I. - Name, Seat, Purposes, Duration

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg «société anonyme» (stock company) is hereby formed under the title COMPAGNIE EUROPEENNE INFORMATIQUE.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg-City.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Company's purpose is all activities related to assistance, development and expert opinion in data processing and computer science.

The Company's purpose is also to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Title II. - Share Capital

Art. 5. The subscribed capital is set at LUF 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a nominal value of LUF 1,000 (one thousand Luxembourg francs) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Title III. - Management, Control

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant *replevins* with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

The first day-to-day business manager and the first chairman of the board may be appointed by the first general meeting.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Title IV. - Business year, General meeting

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Monday in the month of May at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Title V. - Applicable law

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 1999.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1. - Highland Securities: one thousand and two hundred shares	1,200
2. - C.E.C.L.: fifty shares	<u>50</u>
Total: one thousand two hundred and fifty shares	1,250

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100 % (one hundred per cent), and therefore the amount of LUF 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) is as now at the disposal of the Company COMPAGNIE EUROPEENNE INFORMATIQUE, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about sixty thousand Luxembourg francs.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors for six years:

- 1) Mr Jean-François Remy, consultant, residing at F-08150, Rouvroy-sur-Audry, France.
- 2) COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL, company under Luxembourg law, having its registered seat at L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
- 3) Mr Guy Feite, company director, residing at Luxembourg.

Second resolution

Is elected as auditor for six years: the British Virgin Islands company STE OXFORDSHIRE SERVICES LIMITED, with registered office at Tortola.

Third resolution

The address of the Company is fixed at L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) HIGHLAND SECURITIES LTD, société de droit des Bahamas, ayant son siège à Cumberland House, Cumberland Street, P.O. Box 529, Nassau, Bahamas, Numéro IBC 65980.

2) COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL, société de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre,

tous les deux sont ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: COMPAGNIE EUROPEENNE INFORMATIQUE.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités relatives à l'assistance, le développement et les expertises en informatique.

La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Titre II. - Capital social, actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Titre IV. - Année sociale - Assemblées générales

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Titre V. - Généralités

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 1999.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. - HIGHLAND SECURITIES: mille deux cents actions	1.200
2. - COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL, cinquante actions	50
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100 % (cent pour cent), de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour la durée de six ans:

- 1) Monsieur Jean-François Remy, consultant, demeurant à Rouvroy-sur-Audry, F- 08150 France.
- 2) Monsieur Guy Feite, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

3) COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL, société de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire pour la durée de six ans:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques STE OXFORDSHIRE SERVICES LIMITED, ayant son siège à Tortola.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Version prépondérante:

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1999, vol. 116S, fol. 53, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

J. Elvinger.

(21977/211/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 1999.

INVESTISSEMENTS MULTISECTORIELS EUROPEENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.753.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

INVESTISSEMENTS MULTISECTORIALS
EUROPEENS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(21863/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

JAMBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 18.471.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour JAMBA S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

SGG

Signatures

(21867/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1999.
